

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne.**

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

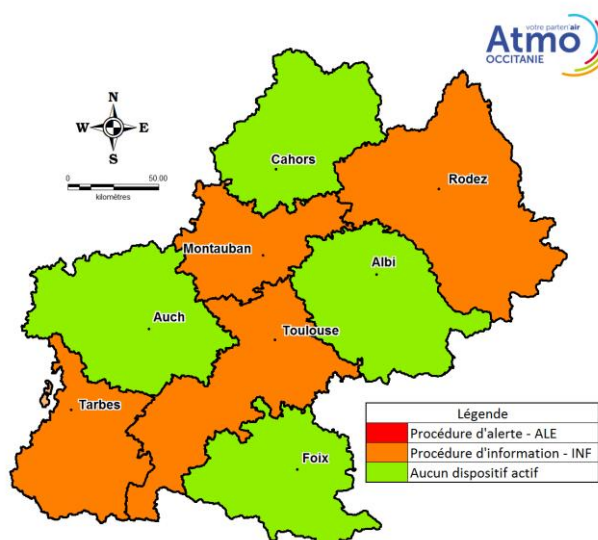
**Communiqué du 20/01/2017 à 14h00**

Un épisode de pollution de l'air aux particules en suspension (PM10) est actuellement observé sur les départements de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, des Hautes Pyrénées et du Tarn-et-Garonne.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2012, le préfet de Haute-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 27 janvier 2010, le préfet du Tarn-et-Garonne met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 17 avril 2012, le préfet des Hautes-Pyrénées met en œuvre la procédure d'information et de recommandation du public.



#### MERCI DE RELAYER CE MESSAGE

#### DESCRIPTION DU PHENOMENE

**La cause principale** de cette pollution est l'accumulation des particules en suspension du fait d'une atmosphère très stable et d'un vent faible. Ces particules peuvent être émises par le trafic routier, les dispositifs de chauffage, les industries, ou peuvent être d'origine naturelle.

#### ÉVOLUTION

Les niveaux de particules en suspension dans l'air sont restés stables depuis ce matin pour les départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne et du Tarn et Garonne confirmant l'épisode de pollution aux particules mesuré vendredi matin.

Les niveaux de particules ont progressivement augmenté dans la journée du vendredi sur le département des Hautes Pyrénées pour dépasser le seuil réglementaire d'information et de recommandation sur ce département pour la journée du 20 janvier.

Les prévisions pour le samedi 21 janvier ne sont pas optimistes : un nouveau point complet sera fait vendredi avant 17h.

Cette procédure est valable pour la journée du 20/01/2017.

Renseignements Atmo Occitanie : 05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46

Résultats actualisés disponibles sur [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

## ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR

**Zone concernée : Départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne.**

### PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.

**Communiqué du 20/01/2017 à 14h00**

#### RECOMMANDATIONS POUR REDUIRE LA POLLUTION

- réduire les vitesses de tous les véhicules,
- pratiquer le covoiturage et utiliser les transports en commun,
- s'assurer du bon fonctionnement des dispositifs industriels de dépoussiérage,
- éviter d'allumer des feux d'agrément (bois),
- limiter les activités d'écobuage,
- rappel de l'interdiction des activités de brûlage de déchets verts.

#### RECOMMANDATIONS SANITAIRES

##### Populations vulnérables :

*Femme enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologie cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques*

##### Populations sensibles :

*Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).*

- Limitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointes.
- Limitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.
- En cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou contactez la ligne Air Santé.

##### Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités habituelles.

#### Renseignements complémentaires

Résultats actualisés et recommandations comportementales disponibles :

05.61.15.42.46 / 06.85.03.06.46 [oramip.atmo-midipyrenees.org](http://oramip.atmo-midipyrenees.org)

Informations sur la santé, AIR-SANTE : 05.61.77.94.44

et site de l'Agence Régionale de Santé <http://www.ars.occitanie.sante.fr>

## **ÉPISODE DE POLLUTION DE L'AIR**

**Zone concernée : Départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne.**

**PROCÉDURE D'INFORMATION DU PUBLIC  
pour les PARTICULES EN SUSPENSION PM10.**

**Communiqué du 20/01/2017 à 14h00**

Liste des communes concernées par cet évènement de pollution de l'air :

Toutes les communes des départements de l'Aveyron, de la Haute Garonne, des Hautes Pyrénées et du Tarn et Garonne.